

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

Présents : SERS Jean-Charles – CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline - RUFF Denis – SERRANO Céline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - CELLINI Bruno

Absents excusés : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel–

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS : CONTRAT DE TRAVAIL

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat de l'adjoint d'animation affecté à l'école, à l'accueil de loisirs et à la cantine se termine le 6 juillet 2018. L'adjoint technique affecté en partie à l'accueil de loisirs est en congé maladie jusqu'au 31 août 2018.

Madame le Rapporteur propose donc de créer un contrat de travail du 9 juillet 2018 au 31 août 2018, d'une durée hebdomadaire de 35h.

L'agent serait nommé adjoint d'animation territorial, échelle C1, indice brut 347, indice majoré 325.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire à nommer un agent par arrêté.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE la création de ce contrat à compter du 9 juillet 2018 jusqu'au 31 août 2018, d'une durée de 35 heures hebdomadaires. L'agent serait nommé adjoint d'animation territorial, échelle C1, indice brut 347, indice majoré 325.

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer l'agent par arrêté.

DIT que les congés payés pourront être rémunérés à hauteur de 10% du salaire brut.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

034-213405567-20180612-0412062018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation : 07.06.2018
Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.06.2018
Date d'affichage : 13.06.2018



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

Présents : SERS Jean-Charles – CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline - RUFF Denis – SERRANO Céline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - CELLINI Bruno

Absents excusés : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel–

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : CONTRAT AIDE PEC (parcours emploi compétences)

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le contrat CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) affecté au service technique se termine le 14/07/2018. Les contrats CAE ont été supprimés.

Un contrat aidé PEC pourrait être signé avec POLE EMPLOI.

Madame le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat, qui débiterait au 15/07/2018, pour une durée indéterminée (l'aide serait renouvelée pour un CDI), avec une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
ACCEPTÉ la création de ce contrat PEC à compter du 15 juillet 2018 en contrat à durée indéterminée.

DIT que cet agent sera nommé adjoint technique contractuel et effectuera 35 heures hebdomadaires rémunérées au taux du SMIC horaire en vigueur.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 07.06.2018
Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.06.2018
Date d'affichage : 13.06.2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400567-20180612-0112062018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018
Publication : 18/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

Présents : SERS Jean-Charles – CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline - RUFF Denis – SERRANO Céline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - CELLINI Bruno

Absents excusés : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel–

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : AVENANT REGIE TARIF ALSH

Madame le Rapporteur explique au Conseil Municipal qu'un séjour est prévu cet été avec l'accueil de loisirs.

Ce séjour est prévu pour les jeunes âgés entre 12 et 14 ans du 23 au 27 juillet 2018 à la base de plein air de Mons la Trivalle. Le montant total pour 12 ados et 2 adultes s'élève à 304.16€ par adolescent.

Madame le Rapporteur propose que la participation des familles soit évaluée en fonction de leur quotient familial, soit :

TRANCHE QUOTIENT	TARIF
Inférieur à 800€	45€
Jusqu'à 1 000€	65€
Jusqu'à 1 600€	85€
Plus de 1 600€	95€
Non Castelnaulais inférieur à 800€	75€
Non Castelnaulais supérieur à 800€	125€

Madame le Rapporteur demande au Conseil Municipal :

- d'accepter ces « tarifs séjours » en incluant les tarifs ci-dessus aux tarifs déjà existants, à compter du 15 juin 2018 ;
- les autres articles de la délibération restant inchangés.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

APPROUVE ces nouveaux tarifs pour les séjours de l'Accueil de Loisirs,

DIT que ces nouveaux tarifs débiteront à compter du 15 juin 2018 ; les autres articles de la délibération restant inchangés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400567-20180612-1012062018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2018

Publication : 20/06/2018

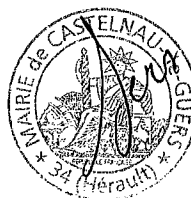
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date de convocation : 07.06.2018

Date de renvoi au contrôle de légalité : 13.06.2018

Date d'affichage : 13.06.2018

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

Présents : SERS Jean-Charles – CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline - RUFF Denis – SERRANO Céline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - CELLINI Bruno

Absents excusés : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel–

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : REGION OCCITANIE : AIDE FINANCIERE CULTURE TERROIR ET VIN

Monsieur le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique au spectacle vivant, la Région OCCITANIE met en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles présentés par des équipes artistiques régionales.

L'aide accordée ne peut excéder 50% du montant du contrat de cession et ne peut être inférieur à 500€ et supérieur à 2000€. Dans le cadre des festivités prévues pour Culture Terroir et Vin, le montant des prestations s'élève à 3260€.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Région une aide financière.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la région, pour un montant de prestations pour Culture Terroir et Vin s'élevant à la somme de 3260€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400567-20180612-0212062018-DE

Accusé certifié exécutoire

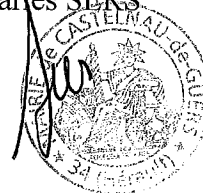
Réception par le préfet : 13/06/2018

Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire

Présents : SERS Jean-Charles – CHAUVEAU Cédric – SERS Virginie – CROS Roland - DA SILVA Adam – VIDAL Micheline - RUFF Denis – SERRANO Céline – LAHOZ Régine - OZERAY Séverine - CELLINI Bruno

Absents excusés : LANOS Lou– GAY Virginie - ARNAUD Martine - GUIBERT Michel–

Pouvoirs : GUIBERT Michel à SERRANO Céline

OBJET : SICTOM : BIODECHETS

Monsieur le Directeur du SICTOM présente le projet du tri « BIODECHETS » sur la Commune de CASTELNAU DE GUERS. Ce nouveau tri, demandé aux administrés, pourrait débiter, après validation du Conseil Municipal, au mois de MARS 2019.

Une réunion publique sera organisée, animée par les techniciens du SICTOM de Pézenas-Agde, afin d'expliquer aux administrés les nouveaux gestes et répondre à toutes questions. Un nouveau kit biodéchets sera distribué aux administrés.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,
APPROUVE la mise en place par le SICTOM de Pézenas-Agde de ce nouveau tri
« BIODECHETS » sur la Commune de CASTELNAU DE GUERS.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 07.06.2018
Date d'envoi au contrôle de légalité : 13.06.2018
Date d'affichage : 13.06.2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213400567-20180612-0312062018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018
Publication : 15/06/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

